

Campagne virtuelle et problèmes concrets pour le barreau de Paris

- Le 24 novembre, les avocats du barreau de Paris seront invités à élire leurs prochains bâtonnier et vice-bâtonnier, sur fond de crise économique et de relations tendues avec les magistrats.
- Une campagne en demi-teinte, où les débats en ligne ont remplacé la tournée traditionnelle des cabinets.

AVOCATS

Delphine Iwelts
@DelphineIwelts

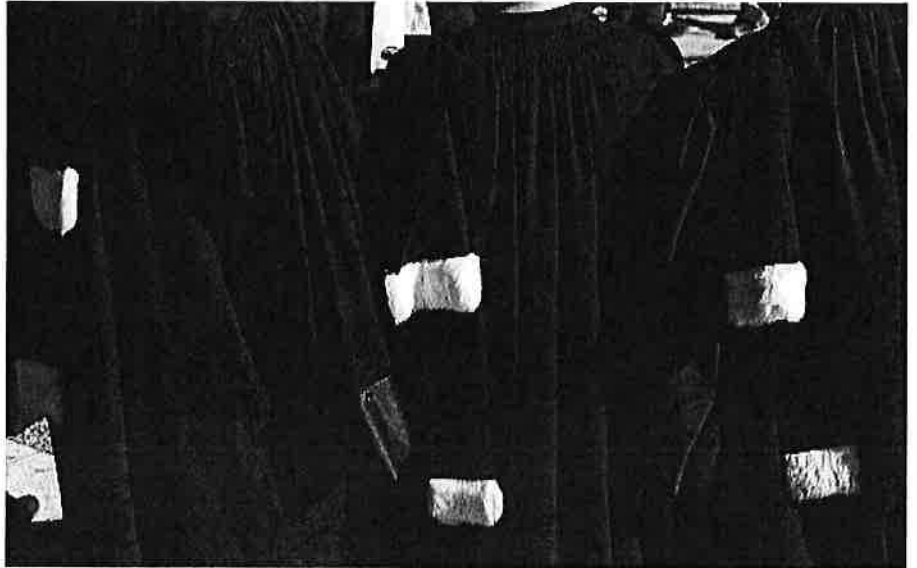
Dans dix jours, les 30.188 avocats parisiens seront invités à élire leurs nouveaux bâtonnier et vice-bâtonnier par voie électronique. Pour la première fois dans l'histoire du plus grand barreau de France, seuls deux binômes se présentent à ces postes prestigieux. Preuve en est, s'accordent à reconnaître les candidats, du désintérêt grandissant pour ces élections.

Cette campagne en demi-teinte, où les webinaires (contraction entre Web et séminaire en anglais) et débats en ligne ont remplacé la tournée traditionnelle des cabinets et les discussions à n'en plus finir à la bibliothèque de l'Ordre, prendra fin le 24 novembre prochain. Exceptionnellement, tout se jouera en un tour. L'affrontement entre les deux binômes a eu lieu sur les réseaux sociaux, entre deux tweets assassins, plus que sur le terrain des idées. Pourtant, les chantiers attendant les futurs bâtonnier et vice-bâtonnier – qui prendront leur fonction le 1^{er} janvier 2022 – vont être nombreux.

Les difficultés économiques des robes noires, dont une centaine inscrites au barreau de Paris sont actuellement en procédure collective, ne sont pas nouvelles. Le nombre d'avocats en constante augmentation, le manque de formation continue entrepreneuriale (même si des efforts ont été réalisés, notamment grâce au Barreau entrepreneurial) et les freins au développement économique en sont les causes principales. La crise actuelle va accentuer cette tendance.

Aider les professionnels en difficulté

Pérenniser les mécanismes existants, comme l'accompagnement lors des négociations avec les créanciers et les administrations, risque donc de ne pas être suffisant. « Il faudrait aussi assouplir les conditions de rétablissement professionnel, ce qui aiderait les professionnels en difficulté », estime Julie Courturier, candidate au poste de bâtonnier au côté de Vincent Nioré. Pour leurs concurrents, Xavier Autain et Clotilde Lepetit, il faut même aller plus loin en créant un observatoire économique de la profession, dont les membres seraient... tout sauf des avocats. « L'avocat doit s'assurer en tant qu'acteur économique, et



Les chantiers qui attendent les futurs bâtonnier et vice-bâtonnier du barreau de Paris ne sont pas nouveaux. Photo Rémy Gabaldin/AFP

ce quel que soit son secteur d'activité », insiste Xavier Autain. Au point d'exercer en entreprise ? Les deux binômes, s'inscrivant dans la droite ligne politique du barreau

« Au quotidien, ceux qui rédigent les textes à la chancellerie sont des magistrats parfois déconnectés de nos réalités.

JULIE COURTURIER
Ancienne élue au Conseil de l'Ordre

de Paris, ne s'opposent pas à l'austérité d'avocat en entreprise, à condition qu'il ne soit pas lié à l'aide juridictionnelle comme l'Imagine actuellement le garde des Sceaux.

« Les solutions ne peuvent pas être imposées par les pouvoirs publics, ni être faites en échange de l'aide juridictionnelle », tempête Xavier Autain, élu au Conseil national des barreaux. « Au quotidien, ceux qui rédigent les textes à la chancellerie sont des magistrats parfois déconnectés de nos réalités. Il faut redonner un peu de place à l'avocat à la chancellerie », confirme Julie Courturier, ancienne élue au Conseil de l'Ordre et ancienne présidente de l'Union des jeunes avocats de Paris. Avec Vincent Nioré, elle propose en ce sens de créer un poste d'ambassadeur à la chancellerie. Un enlène

intermédiaire ? De leur point de vue, plutôt un facilitateur, dont les contours de la fonction devront être réfléchis avec les membres du Conseil de l'Ordre.

Les futurs représentants devront aussi tenter de pacifier les relations avec les magistrats, tendues depuis le déménagement du palais de Justice aux Baumettes en 2016. Formation de déontologie commune, groupe de travail interdisciplinaire, multiplication des points de rencontre informels, les candidats ne manquent pas de suggestions. Plusieurs d'entre elles seront sûrement mises en œuvre, quels que soient les heureux élus, mais tant que le personnel de justice ne disposera pas de véritables moyens, le dialogue continuera de se balancer, chacun souffrant dans son exercice. ■

Vendredi 20 novembre



INVESTIR DURABLE ET RENTABLE
BOURSE - IMMOBILIER - ASSURANCE-VIE

Les Echos
Reprenez un temps d'avance

Les jeunes avocats laissés sur le carreau par la crise sanitaire

Nouveaux entrants sur un marché déjà saturé et ultracourrentiel, les jeunes avocats doivent désormais faire face aux gels des recrutements et aux licenciements.

Avec la crise sanitaire, de nombreux cabinets d'avocats vont se retrouver en difficulté ces prochains mois. Délicat, dans ce contexte, de trouver une première collaboration pour les jeunes pousses du droit. « Les cabinets ne peuvent pas se projeter et trouver un embaucheur », constate, résigné, Paul (*), jeune avocat en recherche d'une collaboration en droit des sociétés. Lui-même disposait d'une offre orale au début de l'année pour une collaboration à l'issue de son stage final. La pandémie a eu raison de l'engagement pris. Avoir effectué son stage final dans le cabinet visé n'est aujourd'hui plus un gage de garantie de recrutement.

Échoués par la crise financière de 2008, les structures se séparent de leurs collaborateurs les moins performants. L'urgence est à assurer à un niveau élevé de rentabilité. Les firmes anglo-saxonnes ont

ainsi été les premières à geler ou du moins à réduire leurs recrutements, souvent sur ordre de leur maison mère de l'autre côté de l'Atlantique ou outre-Manche. Les petites et moyennes structures généralistes comme de niche essayent aussi de préserver les collaborateurs déjà en poste.

Nouveaux arrivés

« Ma première collaboration a été assez facile à trouver. En revanche, j'ai été obligé de quitter le cabinet à cause de la pandémie début avril et je viens à peine d'en trouver une nouvelle », explique Laura, jeune avocate parisienne généraliste. D'après une enquête menée par le Conseil national des barreaux sur la situation de la profession d'avocat en période de crise sanitaire, l'activité a été partiellement arrêtée pour 59 % des collaborateurs libéraux et totalement pour 9 % d'entre eux.

Ces départs s'ajoutent les jeunes diplômés. Rien qu'à Paris, en octobre dernier, 1.620 élèves avocats ont reçu le certificat d'aptitude à la profession et sont entrés sur un marché déjà saturé. « Il y a beaucoup d'avocats, sans doute trop par rapport au

marché qui existe aujourd'hui », reconnaît Pierre Berloz, directeur de l'École de formation professionnelle des barreaux de la Cour d'appel de Paris.

L'activité a été partiellement arrêtée pour 59 % des collaborateurs libéraux, et totalement pour 9 % d'entre eux.

Le constat n'est pas nouveau. Chaque année, un grand nombre d'entre eux se tournent vers l'entreprise, après quelques années difficiles en cabinet. Mégane, spécialiste des énergies renouvelables, du droit de l'environnement et de l'urbanisme, a fait ce choix un peu plus tôt que ses confrères. Le manque d'offres dans son domaine, la concurrence accrue et la rémunération en baisse ont eu raison de sa robe. — D. I.

(*) Les préhensions des témoignages ont été modifiées.